



INFORMATION PRESSE

Le 20/05/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Mairie de Saint-Maur | Temps de lecture : +/- 1 minute et 15 secondes

Saint-Maur

Connect : Un compte citoyen unique pour simplifier vos démarches



La Ville de Saint-Maur-des-Fossés met à disposition de ses administrés de nombreux services en ligne : le site internet de la Ville, le portail famille, ou l'espace citoyen notamment. Afin de simplifier votre parcours et de faciliter l'accès à l'ensemble de ces services, la Ville s'appuie sur Saint-Maur-Connect, une solution d'authentification unique pour tous ces usages et applications.

Un accès simplifié et sécurisé

Grâce à Saint-Maur-Connect, vous pouvez effectuer en toute sécurité vos démarches en ligne avec un seul identifiant et un seul mot de passe.

City-Connect vous permet

- De disposer d'un compte citoyen unique pour accéder à plusieurs services municipaux
- D'être reconnu automatiquement sur l'ensemble des plateformes en ligne compatibles de la Ville
- De bénéficier d'une navigation fluide et simplifiée entre les différents services

Évolution de la connexion à votre compte citoyen Saint-Maur-Connect

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses services en ligne, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés fait évoluer les modalités de connexion à l'application Saint-Maur-Connect.

Cette évolution permet :

- Une connexion plus simple et intuitive
- Une sécurité renforcée
- Une harmonisation avec les autres services d'authentification

Vous avez déjà un compte ?

Si vous utilisiez jusqu'à présent un autre identifiant (pseudo, identifiant personnalisé, etc.) vous devrez désormais vous connecter avec l'adresse mail que vous avez utilisé pour créer votre compte.

Si votre adresse mail est déjà associée à votre compte :

Rien à recréer : Utilisez simplement votre mail + votre mot de passe habituel

Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe :

Cliquez sur "Mot de passe oublié" pour le réinitialiser

Vous n'avez pas encore de compte ?

Vous pouvez créer votre compte en quelques minutes : Téléchargez l'application ou rendez-vous sur le portail en ligne. Cliquez sur "Créer un compte" - Renseignez votre adresse mail - Choisissez votre mot de passe sécurisé

Un seul compte vous permettra d'accéder à l'ensemble des démarches en ligne proposées par la Ville..

VOS CONTACTS

Mairie de Saint-Maur

Aurélien Mortagne

Direction de la communication

06 25 03 19 88

pressedigitale@gmail.com